



Communiqué de presse - Les Lilas le 13 juillet 2022

Canicule et santé au travail dans les services publics : des mesures efficaces s'imposent d'urgence !

Depuis quelques années les canicules se multiplient partout dans le monde, conformément aux prévisions du GIEC dont les rapports tentent d'alerter de longue date les dirigeant-es de tous les pays. L'inaction face au réchauffement climatique depuis plus de 50 ans nous a conduits à cette situation.

Après celle de mi-juin, une nouvelle vague de chaleur intense en France s'annonce en ce début d'été.

De très nombreux et nombreuses agent-es de la Fonction publique sont à l'œuvre et le seront tout l'été. A chaque épisode de fortes chaleurs, un grand nombre de personnels des services publics se retrouvent ainsi confronté-es à des conditions de travail dangereuses en raison de l'inadaptation des bâtiments ou d'un travail en extérieur.

Pour elles et eux, les employeurs publics doivent prendre toutes leurs responsabilités et protéger leur santé au travail comme ils en ont l'obligation légale et réglementaire. Ils doivent évaluer quotidiennement les risques liés aux fortes températures et prendre les mesures adéquates.

Le ministère du travail, dans le cadre de cette obligation et dans le prolongement des recommandations de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), a publié un ensemble de préconisations qui s'appliquent à tous les employeurs y compris publics.

L'INRS indique « au-delà de 30°C pour une activité de bureau et de 28°C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés ».

Lorsque les employeurs n'ont pris aucune mesure, lorsqu'elles sont insuffisantes ou inadaptées, la FSU appelle les agent-es à :

- Prendre contact avec les organisations syndicales, dont les mandaté-es en CHSCT peuvent déclencher une alerte obligeant l'administration à étudier la situation et à y apporter des réponses.
- Exercer individuellement, y compris dans une démarche collective, leur droit de retrait en cas de danger grave et imminent (en informant les représentant-es du personnel de leur secteur d'activité).

A l'échelle de l'Etat, aucune directive n'a permis de rappeler les obligations de protection et leurs conséquences sur les mesures à mettre en œuvre pour protéger la santé des agent-es mais aussi des usagers-ères. En renvoyant la responsabilité aux hiérarchies intermédiaires dans la fonction publique de l'Etat ou aux employeurs locaux dans la territoriale, cela créé des inégalités et entraîne la persistance de risques élevés pour la santé de nombreux-ses agent-es.

Cette situation affecte également le bien-être de la population et de certain-es usagers-ères des services publics, mettant également leur santé en danger (crèches, établissement d'enseignement, hôpitaux, EHPAD...). Aucun plan d'investissement à la hauteur des besoins réels d'isolation des bâtiments des services publics n'a été lancé dans les 20 dernières années par l'Etat ou les collectivités territoriales.

Il est impératif que l'état et les collectivités investissent dans la rénovation et l'adaptation de leurs parcs immobiliers aux inévitables effets du réchauffement climatique. Ceci permettra de surcroît d'importantes économies d'énergie ainsi que la création d'emplois. Le financement de ces mesures passe par une fiscalité plus juste et progressive, en particulier sur les bénéfices des grandes entreprises et les transactions financières.

Il est urgent que la France, déjà condamnée pour inaction climatique, prenne enfin la mesure des changements qui s'opèrent et qui auront des conséquences sociales désastreuses, tant pour les travailleurs-ses que pour l'ensemble de la population. Des politiques publiques pérennes et planifiées doivent être rapidement mises en place pour prévenir les risques environnementaux et adapter nos modes de vie. Cela repose sur la décarbonation de l'économie, la volonté de développer les énergies renouvelables dans le cadre d'un service public de l'énergie, une autre politique fiscale et le développement des services publics sur tout le territoire. La FSU s'engagera dans ce sens.

SUIVEZ-NOUS !

